



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

Arrêté temporaire d'interdiction de circulation et de stationnement

Parking Espace Georges Lambert

N°60337-2024-010

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la sécurité routière,

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe,

Considérant la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 4 février 2024 présentée par Madame Martine TENART, Maire-Adjoint de Lachelle, pour interdire le stationnement sur le parking de la salle des sports et ses alentours à partir du samedi 17 février 2024 à partir de 10h et jusqu'au dimanche 18 février 2024 jusqu'à 20h pour sécuriser la manifestation intitulé « Salon passion »,

ARRETE

Article 1 – Du samedi 17 février 2024 à 10h jusqu'au dimanche 18 février 2024 à 20h, il est interdit aux véhicules de circuler et de stationner sur le parking devant l'espace Georges Lambert et ses alentours.

Article 2 – Le barrièrage et la signalisation seront installés par les agents du service technique.

Article 3 – Le Maire, la Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 6 février 2024



Le Maire,

Xavier LOUVET